Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

# BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2022**

# SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

## Droit et Économie

Durée de l'épreuve : **4 heures**

Coefficient **: 16**

*L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.*
*L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collège » est autorisé.*

Dès que cet ensemble de sujets vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Cet ensemble comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

**Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer la partie traitée. Le candidat traite les deux parties en suivant les consignes contenues dans le sujet.**

**Répartition des points**

| | |
|---|---|
| **Partie juridique** | 10 points |
| **Partie économique** | 10 points |

## PARTIE JURIDIQUE

**À l'aide de vos connaissances et des ressources documentaires jointes en annexes numérotées de 1 à 4, analysez la situation juridique ci-dessous et répondez aux questions posées.**

**Situation juridique**

Pour l'anniversaire de sa fille Manon qui fêtera ses 10 ans en juillet, madame BALZANA qui élève seule son enfant, décide de lui offrir un chat. Elles se rendent dans une animalerie exploitée par la SARL « Cat & Cie ». Ce magasin est situé dans un grand centre commercial de Carcassonne. Manon ne tient pas en place et est très excitée à l'idée d'accueillir un nouveau membre dans la famille.

Après avoir choisi un chaton, elles se dirigent vers le rayon alimentation et accessoires. Alors que madame BALZANA prend le temps de choisir des croquettes, Manon échappe à sa surveillance. En effet, sur une étagère en hauteur, elle a repéré un collier rouge qui conviendrait parfaitement au chaton. Déterminée à l'obtenir, elle grimpe sur l'étagère, qui cède. Manon tombe, se cogne la tête et se tord la cheville. Conduite aux urgences, les médecins diagnostiqueront une entorse avec pose d'une attelle qui l'immobilisera pendant 3 semaines.

En sortant de l'hôpital, madame BALZANA revient parler au directeur du magasin. Elle lui signifie que les dispositifs de sécurité des étagères sont insuffisants (supports instables et fixations défectueuses). De plus, elle lui indique qu'aucune information quant aux dangers de grimper sur les étagères n'est affichée, notamment à destination des enfants. Le gérant lui rétorque que de son côté, le montant des dommages à lui rembourser est de 1 320 €.

Madame BALZANA vous demande conseil.

**Répondre aux questions 1, 2 et 3.**

1. **Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.**
2. **Développez l'argumentation juridique que madame BALZANA peut avancer pour établir la responsabilité du magasin.**
3. **Développez l'argumentation juridique que la SARL « Cat & Cie » peut opposer à madame BALZANA.**

**Répondre au choix à la question 4a ou 4b.**

**4a. Expliquez l'incapacité générale d'exercice qui pèse sur les mineurs.**

**4b. Expliquez le rôle complémentaire du juge et du législateur.**

**Annexe 1 : extraits du Code civil**

**Article 1218 :** Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

**Article 1240** : Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

**Article 1241** : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

**Article 1242** : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. […]

**Annexe 2 : extraits du Code de la consommation**

**Article L421-3 :** Les produits et les services doivent présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.

**Annexe 3 : arrêt de la Cour de cassation du 9 septembre 2020**

**Faits et procédure**

1. Selon l'arrêt attaqué (Lyon, 11 décembre 2018), Mme *P...* a été victime d'une chute au sein d'un magasin exploité par la société *Carrefour hypermarchés* (la société *Carrefour*), après avoir trébuché sur un panneau publicitaire métallique. […]

Vu les articles 1384, alinéa 1er, devenu 1242, alinéa 1er, du Code civil et L. 221-1, alinéa 1er, devenu L. 421-3 du Code de la consommation :[…]

4. La responsabilité de l'exploitant d'un magasin dont l'entrée est libre ne peut être engagée, à l'égard de la victime d'une chute survenue dans ce magasin et dont une chose inerte serait à l'origine, que sur le fondement du premier des textes susvisés, à charge pour la victime de démontrer que cette chose, placée dans une position anormale ou en mauvais état, a été l'instrument du dommage.

5. Si le second de ces textes édicte au profit des consommateurs une obligation générale de sécurité des produits et services, il ne soumet pas l'exploitant d'un tel magasin à une obligation de sécurité de résultat à l'égard de la clientèle [...].

6. Pour accueillir les demandes de Mme *P...* et de la *CPAM*, après avoir estimé que la preuve du positionnement anormal du panneau publicitaire litigieux n'était pas rapportée et en avoir déduit que la responsabilité de la société *Carrefour* ne pouvait pas être engagée sur le fondement de l'article 1384, alinéa 1er, devenu 1242, alinéa 1er, du Code civil, l'arrêt énonce que, conformément à l'article L. 221-1, devenu L. 421-3 du Code de la consommation, cette dernière est débitrice d'une obligation générale de sécurité de résultat et que le fait que Mme *P...* ait été blessée suffit à retenir sa responsabilité sur ce fondement.

7. En statuant ainsi, la cour d'appel a violé les textes susvisés. […]

10. Les demandes formées par Mme *P...* à l'encontre de la société *Carrefour*, sur le fondement de l'article L. 221-1, alinéa 1er, devenu L. 421-3 du Code de la consommation, doivent être rejetées, ainsi que la demande en remboursement de ses débours formée par la *CPAM*.

**PAR CES MOTIFS** […]

CASSE ET ANNULE, [...]

**Annexe 4 : résumé de l'arrêt de la Cour de cassation du 9 mai 1984**

Les juges du fond qui relèvent qu'un enfant de 13 ans, mortellement électrocuté en vissant une ampoule sur une douille dont l'installation était défectueuse, aurait dû couper le courant avant de visser l'ampoule […] ont pu estimer que la victime avait commis une faute ayant concouru avec celle de l'électricien à la réalisation de son propre dommage et ordonner en conséquence un partage de responsabilité sans être tenus de vérifier si ce mineur était capable de discerner les conséquences de son acte.

## PARTIE ÉCONOMIQUE

À partir de vos connaissances et/ou de la documentation fournie en annexes :

1. Comparez l'évolution du taux directeur de la banque centrale européenne (BCE) et du taux de croissance.

2. Rappelez les effets du mécanisme du taux d'intérêt directeur de la BCE sur le crédit bancaire.

3. Décrivez les effets d'une politique budgétaire de relance par la demande.

4. Retrouvez les conséquences du manque de coordination des politiques budgétaires au sein de la zone euro.

Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à une des deux questions suivantes au choix :

**5a. La politique monétaire de taux d'intérêt directeur bas favorise-t-elle la croissance économique de la France ?**

**OU**

**5b. Faut-il augmenter la part des salaires dans la répartition de la valeur ajoutée ?**

**Annexes :**

Annexe 1 : La politique monétaire de la BCE.

Annexe 2 : Endettement et crise économique.

Annexe 3 : Une banque centrale pour plusieurs États dans la zone euro.

Annexe 4 : Taux directeur de la BCE et croissance économique française.

Annexe 5 : Les effets des politiques monétaires sur l'activité économique.

Annexe 6 : Comment éviter une faible croissance à long terme ?

**<u>Annexe 1</u> : La politique monétaire de la BCE.**

La politique monétaire est l'ensemble des moyens mis en œuvre par une banque centrale pour agir sur l'activité économique par la régulation de sa monnaie. Cela passe donc par la définition d'un ou plusieurs objectifs et par celle des instruments qui permettront de les atteindre.

Dans le cas de la Banque centrale européenne (BCE), l'objectif est celui de la stabilité des prix à la consommation. La BCE a défini cet objectif à 2% (plus précisément au-dessous mais proche de 2%). La stabilité des prix est définie non pas comme un taux d'inflation à 0% mais à 2% car il y a forcément des ajustements de prix au sein de l'économie.

La crise de 2007 subie par la zone euro a été telle que l'effet de la politique monétaire telle qu'elle était définie avant la crise n'était plus suffisant pour retrouver le chemin de la croissance. Aujourd'hui, la BCE a réduit ses taux d'intérêt qui sont même devenus négatifs. Cela a permis aux États de financer leur déficit et leur dette et ainsi de mettre en œuvre leur politique budgétaire de relance. Pour les entreprises et les ménages, cela a permis de relancer les emprunts, et ainsi la consommation et les investissements. Malgré cela, la croissance économique ne parvient plus à atteindre les niveaux qu'elle avait avant la crise.

*Source : « Présentation de la politique monétaire », Banque de France, mis à jour le 19 mars 2019.*

**<u>Annexe 2</u> : Endettement et crise économique.**

Le capitalisme est un système instable, avec une tendance naturelle aux cycles et aux crises. […] De fait, avec la financiarisation de l'économie au cours des trois dernières décennies, les crises violentes d'origine financière se sont multipliées et leur fréquence ne fait que s'accélérer.

[…] C'est durant les périodes de croissance que les capitalistes deviennent trop optimistes et investissent trop. […] C'est à ce moment-là que la politique monétaire de taux bas stimule le crédit et contribue à la création monétaire et à la demande globale. Pendant les périodes d'optimisme, les entreprises utilisent davantage l'endettement pour augmenter leur capacité d'investissement : c'est l'effet de levier. Cela contribue à la prospérité de l'économie, mais c'est là que la crise commence à couver.

Les banques partagent cet optimisme et commencent donc à prendre plus de risques. De nombreuses entreprises s'endettent alors plus pour profiter de l'effet de levier jusqu'au jour où beaucoup d'entre elles se retrouvent dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes et font faillite. […] La dynamique d'endettement massif est donc la cause majeure des expansions et des récessions. En 2008, la crise est survenue à cause de l'endettement trop important des agents qui, ne parvenant pas à rembourser leurs emprunts, ont mis en danger les banques. Les banques, ne récupérant pas les fonds investis, ont connu des difficultés financières leur empêchant de jouer leur rôle de financement de l'économie.

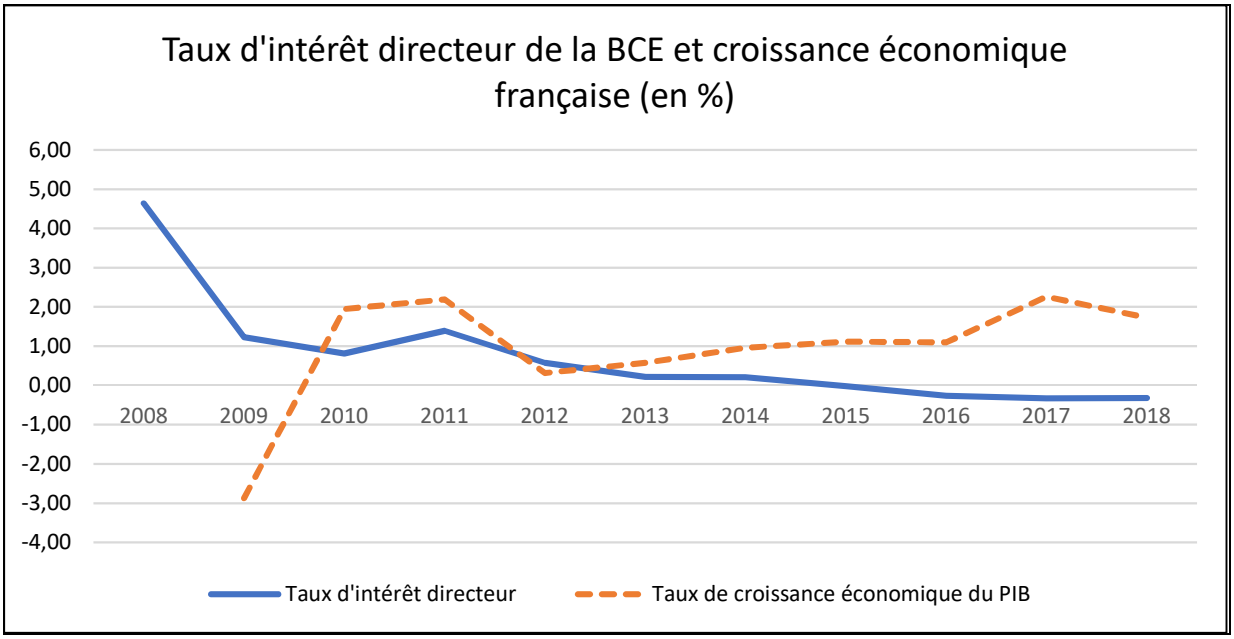
*Source : Entretien avec Steve Keen, professeur d'économie à la Kingston University et Dany Lang , enseignant-chercheur à Paris-XIII — 20 mai 2018, Libération.*

**<u>Annexe 3</u> : Une banque centrale pour plusieurs États dans la zone euro.**

Dans la zone euro, la politique monétaire est déterminée et mise en œuvre par la BCE seule, alors que les États membres conservent le contrôle presque entier de leur politique budgétaire. De fait, il est très difficile pour la banque centrale d'avoir une politique monétaire en adéquation avec les objectifs de chaque État. Le taux d'intérêt directeur fixé par la BCE peut se retrouver à un niveau satisfaisant pour certains États mais pas pour d'autres. Les différents États doivent donc soutenir leur activité uniquement par des politiques budgétaires. Certains États en sont même à espérer que l'activité nationale sera soutenue par les politiques budgétaires de relance des partenaires commerciaux.

*Source : Senat.fr*

**<u>Annexe 4</u> : Taux directeur de la BCE et croissance économique française.**




*Sources : Banque de France et INSEE (Tableaux de l'Économie Française).*

**<u>Annexe 5</u> : Les effets des politiques monétaires sur l'activité économique.**

[Les] politiques monétaires accommodantes sont-elles [...] efficaces dans leurs effets ? Là aussi, nous devons rendre compte, et aussi bien globalement que pour chaque catégorie d'agent économique. D'un point de vue macroéconomique, les taux bas, et plus largement les politiques accommodantes, ont effectivement soutenu l'économie. Ainsi, le FMI estime que sans les relances monétaires conduites au sein des économies avancées, la croissance mondiale aurait été inférieure de 0,5 point de pourcentage en 2019 comme en 2020. En zone euro même, les effets de la politique monétaire ont fait l'objet de plusieurs estimations, convergentes : de 2 à 2,5 points de pourcentage pour la croissance et environ 1,5 point de pourcentage d'inflation cumulés sur quatre ans.

Ces effets sont proches pour la France même. Plus de croissance grâce aux taux bas, c'est aussi moins de chômage : la zone euro a créé plus de onze millions d'emplois entre 2013 et 2019 dont deux à trois millions reviendraient directement aux effets de la politique monétaire, compte tenu de sa part dans la croissance.

*Source : Banque de France, discours du Gouverneur, 9 janvier 2020.*

**<u>Annexe 6</u> : Comment éviter une faible croissance à long terme ?**

Le scénario d'une stagnation séculaire* demeurerait cependant toujours possible si les conditions d'une dynamisation de la demande n'étaient pas réunies. Dans la zone euro en particulier, ces conditions sont complexes à réunir car elles appellent une réelle coordination des politiques économiques d'États budgétairement souverains, dans une situation où l'insuffisance de la demande, caractérisée par exemple par un fort taux de chômage, est localisée dans certains pays (l'Europe du Sud essentiellement) mais où les marges budgétaires mobilisables et une situation favorable de la balance courante sont localisées dans d'autres pays (Allemagne, Pays-Bas et Europe du Nord essentiellement). La politique monétaire contribue fortement à dynamiser la demande intérieure de la zone euro [...]. Mais la politique monétaire ne peut pas tout et, en particulier, elle n'est pas adaptée pour suppléer à un manque de coordination de la demande intérieure. Ce manque de coordination ne peut être atténué que par une dynamisation de la demande intérieure dans les pays qui disposent de marges de manœuvre, via une accélération des salaires ou une politique budgétaire plus dynamique (baisse des taxes ou hausse des dépenses publiques).

* « séculaire » laisse entendre que la stagnation de la croissance va durer pendant une très longue période.

*Source : Revue de l'OFCE N° 153, 2017*

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.